

REFORME DU BAC ET DU LYCÉE : LES ARBITRAGES DU MINISTRE

A la suite du rapport Mathiot sur la réforme du baccalauréat et du lycée, Jean-Michel Blanquer a présenté sa réforme en conseil des ministres du 14 février.

Cet article vise à informer sur le détail du projet de réforme tel qu'il a été présenté à la presse et délivre une première analyse de ses aspects les plus négatifs pour le SNCL-FAEN.

Le baccalauréat

A partir de 2021, le baccalauréat sera obtenu à partir :

- **des notes attribuées à 5 épreuves terminales (60% du total de l'examen) :**
 - 1 épreuve de français (peu de changement)
 - 2 épreuves sur les disciplines de spécialité (choisies en seconde, passées au retour des vacances de printemps en terminale)
 - 1 épreuve de philosophie (en juin)
 - 1 oral de maturité (en juin).

- **des résultats de contrôle continu en première et terminale selon deux modalités (40% du total) :**
 - épreuves anonymisées communes de type « bac blanc ».
 - examen des bulletins scolaires.

- **Langues**

Les deux langues vivantes étudiées seront évaluées à l'écrit et à l'oral.

L'écrit sera évalué « dans le cadre des épreuves communes » et l'oral « à partir de février de l'année de terminale, selon les dispositions actuelles ».

Le lycée

- **Organisation de la seconde**

Peu de changements introduits :

- un « test numérique de positionnement » en début d'année, pour évaluer le niveau en mathématiques et en français,
- un accompagnement personnalisé centré sur la maîtrise de l'expression écrite et orale,
- une aide à l'orientation.

La classe de seconde reste une classe indifférenciée.

- **Organisation de la première**

Les enseignements de spécialité (4h) choisis par l'élève seraient au nombre de trois, parmi la liste suivante : arts ; écologie, agronomie et territoire ; histoire-géographie, géopolitique et sciences politiques ; humanités, littérature et philosophie ; langues et littératures étrangères ; mathématiques ; numérique et sciences informatiques ; sciences de la vie et de la Terre ; sciences économiques et sociales ; physique-chimie.

Le Ministère de l'Education nationale n'imposera aucune combinaison, qui seront fixées par les établissements.

Un enseignement facultatif pourra être choisi dans la liste suivante : Arts, Langues et Culture de l'Antiquité, EPS, LV3.

- **Organisation de la terminale**

Le nombre de spécialités passe à 2, mais leur volume hebdomadaire augmente (6 heures). Les élèves peuvent en outre prendre un enseignement facultatif de plus. Enfin, trois nouveaux enseignements apparaissent : mathématiques expertes (en option pour les élèves prenant la spécialité « mathématiques »), Mathématiques complémentaires (en articulation avec les spécialités SVT ou SES), et Droit et grands enjeux du monde contemporain.

- **Organisation des enseignements de culture commune**

Disciplines	Volume horaire en 1 ^{ère}	Volume horaire en Terminale
Français	4 heures	-
Philosophie	-	4 heures
Histoire-géographie	3 heures	3 heures
Enseignement moral et civique	30 minutes	30 minutes
Langues vivantes 1 et 2	4 heures 30	4 heures
EPS	2 heures	2 heures
Humanités scientifiques et numériques	2 heures	2 heures
Orientation	1h30	1h30



L'analyse du SNCL-FAEN:

Une transformation aussi **profonde** des enseignements en lycée et du baccalauréat, diplôme emblématique de la fin de scolarité, ne devrait pas pouvoir se satisfaire de la simple **présentation** d'un texte par le ministre de l'Education nationale. Elle aurait dû être l'aboutissement **d'une large réflexion** dans la société et **d'un débat** démocratique qui, à ce jour, n'a pas encore eu lieu. Celui-ci aurait peut-être été possible si les responsables politiques ne s'étaient pas **précipités** à mettre en place une réforme qui **désoriente** et **inquiète** les élèves et leurs enseignants.

Le SNCL-FAEN estime que l'argument de «la simplification» dont se prévaut le ministre pour justifier sa réforme n'est qu'**une illusion**. En effet, la disparition de **10 à 15 épreuves** du baccalauréat au profit de **5 épreuves terminales** représente surtout, pour l'Etat, **une démission** de sa responsabilité de donner à la jeunesse **une formation** de qualité.

En laissant une place trop grande **aux choix des élèves** et à une **forte autonomie** des établissements pour l'organisation d'une partie des enseignements (enseignements de spécialité), cette réforme laisse alors reposer sur ces jeunes lycéens qui n'ont pas toujours atteint la **maturité** nécessaire, **le poids des choix** qu'ils seront amenés à faire à plusieurs étapes de leur scolarité au lycée.

En réalité, il n'est question ici que de **réduction des coûts** tant dans **l'organisation** du baccalauréat dans les établissements que du fait de la modification des **volumes horaires**, eux-mêmes porteurs de **fermetures** de postes, de postes non mis **aux concours** dès l'année 2018. Le ministre a d'ailleurs reconnu que «**des dizaines de millions d'euros** » seraient **économisés** avec cette réforme.

En attribuant **40%** au contrôle continu pour l'attribution du baccalauréat et en multipliant tout au long de l'année **les évaluations** sous forme d'**«épreuves communes»**, le nouveau dispositif accroît très fortement **la charge de travail** des

professeurs qui devront accumuler **en même temps** corrections régulières de copies et heures d'enseignement. Il bouleversera également les emplois du temps annuels qui devront s'adapter mois après mois au rythme de ces nouvelles échéances.

Les enseignements de spécialité choisis par les élèves en fin de seconde pour les années de première et terminale sont laissés à **l'appréciation** et aux **possibilités** des établissements sans aucun **cadre national**. Cet état de fait institutionnalise la constitution de lycées à **deux vitesses**, ce que le SNCL-FAEN ne peut accepter.

Ceux qui pourront offrir des spécialités **attractives** en nombre suffisant seront fortement **valorisés** et le bac qu'ils délivreront sera recherché par les Universités, les autres iront rejoindre **le lot commun** des bacs ordinaires sans plus. De nombreux élèves seront orientés **arbitrairement** vers des études qu'ils n'auront **pas choisies** en fonction **des places restantes** dans les Universités.

Quoiqu'épurée des propositions les plus improbables du rapport Mathiot, cette réforme présente encore **plusieurs défauts** majeurs: au nom de l'autonomie, elle **renonce** à proposer dans tous les lycées des enseignements de spécialité, sinon identiques, du moins **suffisamment harmonisés pour respecter l'équité** territoriale.

Par manque d'ambition, elle renonce à donner à tous les élèves la possibilité de se construire **une culture générale commune** qui fait l'une des spécificités du lycée «*à la française*».

Enfin, il reste encore de trop nombreuses **incertitudes** sur la définition de certains **enseignements** (humanités scientifiques et numériques, la préparation des élèves au «grand oral»...), sur la construction de nouveaux **programmes et sur la formation** des enseignants pour pouvoir juger des bénéfices réels qu'en tireront les lycéens de demain pour mieux se préparer à l'enseignement supérieur...